



3,5%

REVALORISATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement a décidé de revaloriser la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022

Après 5 longues années de gel, la valeur du point d'indice est relevée de 3.5%

A titre d'exemple, cela se traduit pour un agent du CEA, à une augmentation nette du salaire d'environ 60€ à 105€ / mois en fonction du grade.

Vous pouvez consulter les grilles indiciaires modifiées au 1er juillet 2022 sur le site UNITÉ SGP POLICE-FO.



www.unitesgppolice.com



**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO**

On ne lâche rien !

29-06-2022